



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT

Question au Gouvernement n° 1166

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES PUNAISES DE LIT

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Frei.

M. Philippe Frei. Ma question s'adresse à Aurélien Rousseau, ministre de la santé et de la prévention. D'après l'Anses – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail –, entre 2017 et 2022, 11 % des foyers ont été infestés par des punaises de lit. Disparus depuis 1950, ces insectes, dont la prolifération doit nous interpeller, sont de retour dans le quotidien des Français.

Véritable fléau, les punaises de lit inquiètent très fortement l'opinion publique tant il est difficile de s'en débarrasser, en raison de leur résistance aux insecticides et du prix de l'intervention, ce qui aggrave la précarité de ceux qui en sont victimes.

Véritable tabou, les punaises de lit suscitent la honte. Alors même que les infestations ne présentent aucun lien avec un éventuel manque d'hygiène, en parler est très difficile et peut engendrer un sentiment de rejet. Tous les ménages, modestes comme aisés, citadins ou ruraux, peuvent être confrontés à ce fléau.

Sur le plan sanitaire, les punaises de lit soulèvent une véritable difficulté : si certains indiquent, à raison, qu'elles ne transmettent pas de maladies, elles peuvent néanmoins entraîner des problèmes dermatologiques pouvant être graves. En outre, la punaise de lit est un désastre pour la santé mentale de ses victimes. On ne compte plus les cas d'anxiété, de troubles du sommeil ou de dépression à la suite d'une infestation.

Notre majorité est mobilisée : dès 2020, un numéro d'appel a été mis en place qui a permis de renseigner plusieurs milliers de Français...

Mme Catherine Couturier. Un numéro vert, bien sûr !

M. Philippe Frei. ...et, en 2022, un plan interministériel a été dévoilé pour accentuer la lutte contre ce fléau.

Aussi, dans la continuité des mesures déjà engagées, quelles nouvelles réponses le Gouvernement peut-il apporter sur le plan sanitaire et économique à cette situation qui préoccupe fortement les Français ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. Aurélien Rousseau, ministre de la santé et de la prévention. Comme la Première ministre l'a dit tout à l'heure et comme vous l'avez indiqué, l'infestation de punaises de lit est un calvaire quotidien, que vivent des

Français toujours plus nombreux. Quantité d'autres pays sont également confrontés à cette réalité, qui est indubitablement une des conséquences du réchauffement climatique.

Dès lors, notre responsabilité se décline en quatre mesures que le Gouvernement applique. La première est de mettre à disposition de nos concitoyens une information fiable, claire et précise,...

Mme Catherine Couturier. On l'a dit tout à l'heure !

M. Aurélien Rousseau, ministrequi ne repose pas uniquement sur le recours aux pesticides, lequel rend les insectes résistants.

La deuxième est de poursuivre la recherche sur ces nuisibles. L'Anses est largement mobilisée pour déterminer quels traitements sont les plus à même d'y répondre.

La troisième est la réunion par Agnès Firmin Le Bodo et Patrice Vergriete de tous les acteurs – les bailleurs sociaux, les entreprises, les représentants des locataires et des propriétaires –, afin de gagner ce combat ensemble.

La dernière mesure, à laquelle je tiens particulièrement, est d'éviter que nos concitoyens soient piégés par certaines personnes qui souhaitent profiter de leur détresse en vue de faire des profits sur leur dos. Nos concitoyens peuvent consulter la liste des 480 entreprises référencées, sur les sites du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Mme Catherine Couturier. Il aurait fallu donner l'information à la Première ministre !

M. Aurélien Rousseau, ministre . Avec les équipes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et grâce à la mobilisation de la DGCCRF - direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes -, nous mènerons une action résolue afin d'éviter que des voyous profitent de la détresse de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Frei](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1166

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 octobre 2023